



A la rencontre de soi · des autres · de Dieu

Marche au Maroc

Du 17 au 31 juillet 2027 · de 16 à 30 ans

Deux semaines au cœur de l'Atlas marocain

Ascension du M'Goun à 4'068 m

Rencontre avec les communautés berbères

Une immersion dans la profondeur des liens et
de la vie en communauté

Pour plus d'informations et inscriptions :

Océane Sofia, oceane.sofia@erev.ch, 079 477 01 13

Délai d'inscriptions au 15 octobre

Marche au Maroc

Voyage de la Commission Jeunesse de l'EREV
du 17 au 31 juillet 2027



*Voici, j'envoie un ange devant toi, pour te
protéger en chemin, et pour te faire arriver
au lieu que j'ai préparé.*

Exode 23:20

Table des matières	1
Les motivations	2
Le voyage	3
Préparation et déroulement du voyage	4
Plan de financement	5
Cadre de sécurité	6-8
Conditions générales	9-11
Bulletin d'inscription	12
Autorisation parentale (pour les mineurs)	13
Conditions générales de <i>Grain de sable</i>	14
BV	15
Contacts	16



Les motivations

L'objectif de la Commission Jeunesse est de proposer aux jeunes de l'EREV une démarche spirituelle et communautaire à travers l'expérience du voyage. Le dépaysement culturel, social et spirituel ouvre un espace de cheminement intérieur — à la rencontre de soi, des autres et de Dieu. Ce projet prend la forme d'un pèlerinage personnel et collectif autour des questions d'égalité, de justice et de liberté, en lien des réalités du pays. En marchant ensemble, les jeunes découvrent concrètement ce que signifie appartenir à une communauté de foi : des sœurs et des frères en Christ, appelés à vivre une Église ouverte, vivante et engagée.

Voyager en Église pour vivre la communauté

Les jeunes expriment le désir d'un voyage vécu en Église, dans une dynamique de lien communautaire, de confiance et de croissance spirituelle et personnelle. Ils veulent se mettre en route ensemble, prendre le risque de l'inconnu, quitter leurs repères.

S'immerger dans une autre réalité culturelle

Les jeunes envisagent ce voyage comme une véritable immersion culturelle : découvrir d'autres manières de vivre, prendre du recul sur leurs réalités, rencontrer la population locale, partager leur quotidien, s'ouvrir à d'autres religions, histoires, paysages et nourritures. En somme vivre l'altérité.

Se mettre en mouvement, se dépasser

Les jeunes souhaitent un voyage simple, itinérant, en mouvement — un voyage qui les déplace intérieurement autant qu'extérieurement.

Grandir en foi et en humanité

Au-delà de l'aventure, les jeunes cherchent une expérience qui les enrichit et les fait grandir — dans leur relation à Dieu, aux autres et à eux-mêmes.

Un projet construit avec les jeunes

Ce projet veut enfin renforcer leur lien avec l'Église cantonale : il leur donne à voir une Église qui investit en eux, croit en leur place et les accompagne concrètement. Les jeunes ne sont pas seulement l'avenir de l'Église — ils en sont déjà pleinement membres. Le soutien des paroisses, les prières, les encouragements et les temps de partage au retour deviennent des occasions de créer et solidifier les liens entre générations.

Le voyage

Au-delà de la randonnée et de la découverte des communautés berbères, ce voyage propose une démarche de déplacement. Chaque participant chemine dans une marche collective, mais y trouve une quête qui lui est propre – se dépasser, aller au-delà de soi, se chercher soi. Deux figures accompagnent ce cheminement, chacune engagée dans sa propre quête identitaire : Ella Maillart, figure de la société civile partie à la découverte d'elle-même à travers ses voyages, et Marie, mère de Jésus, mise en marche dans sa propre histoire.



Ce voyage de deux semaines au cœur de l'Atlas marocain propose une expérience immersive alliant randonnée de montagne et rencontre avec les communautés berbères de la région d'Aït Bougmez. Le circuit prend son départ de Genève avec une première étape à Marrakech avant de gagner la vallée entre des sommets impressionnants dont le M'Goun culminant à 4071 mètres.

Prix par personne

Avion : 500.—
Hébergement, visites, déplacements, repas : 1'800.—
Frais divers : 200.—

TOTAL entre 2'500.—*

Prix demandé à l'inscription : 500.—

Fonds à récolter : environ 2'000.—

**coûts susceptible d'être réévalués*

Un voyage en trois temps

1. **Sas d'entrée** : 2 jours – Arriver, déposer ses bagages et ses repères, entrer dans le voyage ;
2. **Temps fort central** : 10 jours – Marche, rencontres, immersion ;
3. **Sas de sortie** : 2 jours – Recueillir les expériences, partager sur ce qui a été vécu, préparer le retour.

Partenariat avec *Grain de Sable*



Église réformée
évangélique du Valais
Evangelisch-reformierte
Kirche des Wallis



Pour la conception et l'organisation logistique de ce projet de voyage, la Commission Jeunesse collabore avec Grain de Sable, une agence de voyage valaisanne basée au Saillon. Fondée en 2000 par Marie-Gabrielle Cheseaux, cette agence spécialisée propose des séjours de marche et de spiritualité, conçus pour être vécus au plus près de la nature et dans une démarche de cheminement intérieur. Son approche correspond pleinement aux aspirations exprimées par les jeunes : privilégier l'itinérance, éviter le tourisme de masse, favoriser les rencontres authentiques avec les populations locales. La Commission de Jeunesse avait déjà collaboré avec Marie-Gabrielle Cheseaux lors du voyage cantonal en 2025.

Calendrier

Dates de préparation

9 octobre 2026

Soirée de préparation du voyage
(Faire équipe, déroulement, financement)

18 décembre 2026

Souper de Noël
Point de situation de l'organisation

24 avril 2027

Marche préparative

11 juin 2027

Dernière soirée de préparation

+ Actions de levée de fonds

Déroulement du voyage

SEMAINE 1

Jour 1 - 17 juillet

Voyage
Valais - Marrakech

Jour 2 - 18 juillet

Azilal - Timit

Jour 3 - 19 juillet

Timit

Jour 4 - 20 juillet

Timit - Ighf N'Ighir

Jour 5 - 21 juillet

Randonnée

Jour 6 - 22 juillet

Randonnée

Jour 7 - 23 juillet

Randonnée

SEMAINE 2

Jour 8 - 24 juillet

Randonnée

Jour 9 - 25 juillet

Randonnée

Jour 10 - 26 juillet

Retour au village

Jour 11 - 27 juillet

Transfert à Marrakech

Jour 12 - 28 juillet

Visite de Marrakech

Jour 13 - 29 juillet

Visite de Marrakech

Jour 14 - 30 juillet

Vol Marrakech-Genève

Jour 15 - 31 juillet

Retour en Suisse

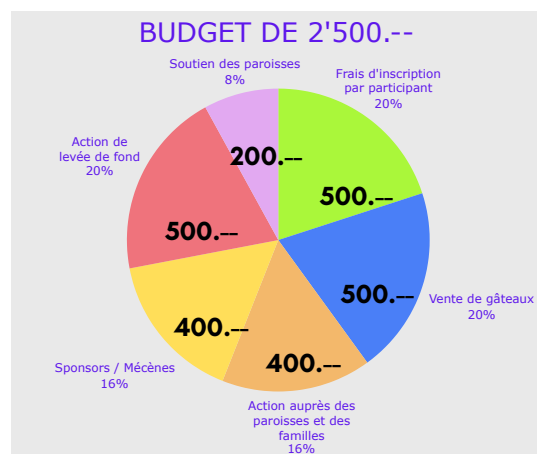
Plan de financement

Paiement au 15 octobre : 500.-- de frais d'inscription pour valider sa place dans le voyage.
→ pour payer le billet d'avion

Au 31 décembre 2026 : Nous devons récolter pour 1'000.-- d'argent par participant à travers les diverses actions de levée de fonds.
→ pour payer les acomptes des réservations

Au 30 avril 2027 : Nous devons clôturer le budget en ajoutant pour 1'000.-- par participant à travers les différentes actions.

En mai-juin : S'il manque de l'argent, nous devons trouver d'autres solutions de financement et, le cas échéant, répartir le manco sur les participants.



Tout au long de l'année, l'argent récolté par chacun est assemblé dans une cagnotte commune, selon le principe de la solidarité et de l'entraide.

Actions de financements

VENTES DE GÂTEAU OU ACTIONS SIMILAIRES

Chaque jeune est invité à réaliser une action permettant de récolter 500.--. Il est possible de s'organiser à deux ou en petit groupe, mais dans ce cas, le nombre d'actions devra être multiplié en conséquence.

Nous vous invitons à débiter en automne pour compléter si nécessaire au printemps.

ACTION DE SOUTIEN

Une action auprès des paroisses et de vos familles et amis. Probablement une course sponsorisée. Plus d'informations suivront.

SPONSORING

Nous allons approcher des entreprises pour obtenir un soutien financier en échange d'une visibilité sur nos canaux de communication.

ÉVÉNEMENT

Nous proposons d'organiser deux événements dans l'année qui vient "concert solidaire", "marché de Noël, Foire du 31 à Monthey... pour faire un bénéfice en faveur de la CJ et du voyage. Il est attendu une implication de chacun. Plus d'informations suivront.

SOUTIEN DES PAROISSES

Nous invitons les paroisses à soutenir leurs propres jeunes à travers un don de CHF 200.-- (montant indicatif).

Cadre de sécurité (1/3)

Le Maroc est une destination magnifique, riche humainement, culturellement et spirituellement. Mais ce n'est pas une destination sans risque. Certains quartiers, certains déplacements et certains comportements peuvent exposer les voyageurs à des dangers réels. Le but n'est ni d'inquiéter, ni de minimiser : il s'agit de partir informés, encadrés et responsables.

Un protocole de sécurité et un rappel des comportements à adopter sera communiqué aux participants par la Commission Jeunesse en amont du voyage et par l'agence *Grain de Sable* sur place.

Les dangers identifiés*

Criminalité et sécurité urbaine

La petite délinquance est également présente dans les centres touristiques. Des vols à l'arraché et des vols à l'astuce sont souvent commis par des jeunes enfants et des adolescents. Des cas isolés de viols de femmes étrangères et d'attaques à main armée ont déjà été rapportés.

Les touristes ne sont généralement pas ciblés directement, mais ils peuvent le devenir s'ils prennent des risques : sortir seuls, marcher la nuit, afficher des objets de valeur ou ne pas respecter les consignes.

Transports et circulation

Le risque routier est important. Les déplacements sont organisés par l'agence *Grain de Sable* avec des chauffeurs professionnels. Les jeunes ne devront jamais se déplacer seuls ou improviser un transport.

Particularités culturelles

Adaptez votre comportement et votre tenue vestimentaire aux us et coutumes locaux, qui peuvent être très différents selon la région et le lieu. Ne photographiez les personnes qu'avec leur accord.

Santé

Certains risques sanitaires existent comme certaines maladies transmises par des animaux. Aucun vaccin spécifique n'est requis pour cette région d'Afrique. La prudence est néanmoins recommandée en matière d'hygiène, de protection contre les moustiques et de contact physique avec les animaux domestiques ou sauvage. Un médecin référent mandaté par l'agence se tient à disposition.

*Selon le DFAE: <https://www.dfae.admin.ch/fr/conseils-pour-les-voyages-maroc#situation-generale>, consulté le 25 août 2026.

Cadre de sécurité (2/3)

Les mesures prises par l'agence *Grain de sable*

Encadrement permanent

Grain de sable prévoit un responsable de voyage qui accompagne le groupe chaque jour, de l'arrivée à l'aéroport jusqu'au départ. Il coordonne les activités, gère les aspects pratiques et reste le lien direct avec l'agence.

Suivi quotidien

Une équipe administrative assure un soutien quotidien : elle vérifie les réservations et les arrangements chaque jour, notamment 24 heures à l'avance en appui du guide et de son équipe.

Guides locaux

L'agence travaille avec des guides qualifiés et implantés localement. Ils parlent les langues locales, connaissent les habitants et vivent eux-mêmes dans les zones visitées.

Choix strict des lieux visités

Grain de sable refuse d'emmener les groupes dans les zones jugées trop instables. Les visites se font uniquement dans des lieux où l'agence dispose de contacts, de guides, de véhicules identifiés et d'une connaissance solide du terrain.

Transport sécurisé

Pour un groupe d'environ 20 personnes, l'agence prévoit un véhicule privé avec chauffeur, assuré et connu de longue date. Une partie du voyage se déroulera à pied, accompagné par des mules.

Gestion complète du voyage

L'agence gère les réservations, documents, cartes d'embarquement, bons d'hôtel et aspects logistiques. Les jeunes n'ont donc pas à improviser ou à gérer seuls des démarches pendant le voyage.

Sécurité en milieu naturel

L'agence prévoit des accompagnants capables d'intervenir rapidement. Les guides disposent d'équipements d'urgence, notamment de moyens de communication adaptés en cas d'absence de réseau.

Suivi médical et assurances

Chaque participant devra toutefois avoir sa propre assurance voyage adaptée.



Cadre de sécurité (3/3)

Code de conduite personnel

La sécurité dépend aussi du comportement de chacun.

Les règles essentielles sont les suivantes :

- ne jamais se déplacer seul ;
- rester avec le groupe ;
- respecter immédiatement les consignes des guides et accompagnants ;
- ne pas prendre seul un taxi, un Uber ou un transport public ;
- ne pas sortir le soir sans encadrement ;
- éviter d'afficher téléphone, argent, bijoux ou objets de valeur ;
- ne jamais laisser ses affaires sans surveillance ;
- ne pas photographier des personnes sans autorisation ;
- ne pas toucher les animaux sauvages ou errants ;
- signaler immédiatement toute blessure, piqûre, fièvre, malaise ou situation inquiétante ;
- ne pas prendre de risques pour une photo, une vidéo ou un défi.

Ce voyage demande de la préparation, une implication personnelle et une prise de conscience des risques. Les consignes de sécurité ne sont pas négociables.

Conclusion

Ce voyage peut être une expérience très forte et très belle, à condition d'être vécu avec sérieux. Les risques existent, mais ils sont identifiés et encadrés. La sécurité reposera sur trois piliers : l'organisation de l'agence, la vigilance des accompagnants et la responsabilité personnelle de chaque jeune.



Conditions générales (1/3)

Inscriptions

Ce voyage s'adresse aux jeunes en relation avec l'EREV de 16 à 30 ans. L'inscription à ce voyage au Maroc implique l'acceptation des conditions générales. La signature du bulletin d'inscription sous-entend leur acceptation.

Un acompte d'environ 20% du voyage, soit CHF 500.— est exigible pour valider l'inscription.

Financement du voyage

Les participants inscrits au voyage sont tenus de participer à des actions de levée de fonds tels que présentés dans le plan de financement. L'argent récolté est amassé dans une cagnotte collective.

Le solde du prix du voyage devra être dû à l'agence *Grain de sable* 30 jours avant le départ. Dans le cas où la cagnotte n'est pas suffisante pour couvrir le coût du voyage, le manco sera réparti équitablement entre tous les participants.

Toute modification des tarifs aériens, des taux de change ou/et des prestations en vigueur lors de l'élaboration des programmes peuvent entraîner un changement de prix.

Bagages

Les étiquettes de bagages doivent être dûment remplies, avec le nom, le prénom du voyageur ainsi que la rue, le numéro et la localité de son domicile. La Commission Jeunesse n'assume aucune responsabilité en cas de dommages, de vol ou de perte de bagages. Seule la compagnie aérienne est responsable des bagages que vous lui confiez pour le vol.

Le poids total des bagages ne doit en aucun cas excéder 15kg par personne.

Assurances annulation et incidents de voyage (rapatriement, etc.)

Ces assurances sont obligatoires et non comprises dans le prix du voyage. Dans le cas où vous seriez déjà en possession d'une telle assurance, nous vous demandons de bien vouloir nous le faire savoir lors de votre inscription et de vous assurer qu'il couvre bien les risques encourus ainsi que le Maroc Il est à relever que le participant est responsable de la conclusion d'un tel contrat et sera seul à subir les conséquences d'une non-observation de ces points. Le montant des polices d'assurances sont toujours à la charge des assurés.

Conditions générales (2/3)

Annulation par le voyageur

L'annulation doit être communiquée au plus tôt à la Commission Jeunesse. Si l'annulation survient plus de 60 jours avant le départ, cette annulation implique un remboursement partiel du billet d'avion payé à l'inscription. Ce montant dépendra du montant versé par la compagnie d'aviation lors de l'annulation. En cas d'annulation dans les 60 derniers jours, 50% du prix du voyage sera retenu selon une estimation de votre participation financière au fond de financement. Dans les 30 derniers jours, 100% du prix du voyage sera retenu. Le participant est également tenu de signer le document joint de l'agence *Grain de Sable* auquel il se soumet également.

Pièce d'identité

Chaque participant doit prendre à sa charge les documents douaniers exigés par le Maroc que sont le passeport et l'autorisation parentale ainsi que s'assurer qu'ils sont valables. Pour le Maroc, ni Visa, ni vaccins ne sont exigés.

Ces informations ne concernent que les citoyens suisses et ne sont donnés qu'à titre indicatifs. Ils ne peuvent engager, en aucun cas notre responsabilité. Nous vous conseillons donc de vérifier vous-même auprès des autorités compétentes (Consulat général ou ambassade).

Responsabilité

Vu le caractère spécifique du voyage, les étapes, les parcours, les transports, peuvent être modifiés en fonction de l'environnement et des circonstances rencontrées. Il vous est donc demandé, en tout temps, de vous conformer aux consignes de l'accompagnateur. La Commission Jeunesse et *Grain de Sable* ne sauraient être tenus responsables d'incidents ou accidents résultant d'une initiative personnelle imprudente de votre part.

Il est également à relever que chaque participant doit être conscient qu'il peut courir des risques de tout ordre dus aux conditions locales (mauvais état des routes, ainsi que des moyens de communication, éloignement des centres médicaux et de secours, etc.). Par son inscription, il stipule qu'il accepte le cadre de sécurité tel que présenté dans le document "cadre de sécurité". Il assume ces risques en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas en faire porter la responsabilité à l'organisation, tout comme d'un problème antérieur de santé, à faire contrôler avant le voyage.

Conditions générales (3/3)

Transport aérien

Le contrat liant les transporteurs aériens et leurs clients est régi par la Convention internationale de Varsovie (reproduite sur les billets d'avion). Voici donc l'extrait de l'article n° 9 : "Le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager et les bagages avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées sur les horaires ne sont pas garanties et ne font pas partie du présent contrat. Le transporteur peut, sans préavis, se substituer à d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions ; il peut modifier ou supprimer les escales prévues sur le billet en cas de nécessité. Les horaires peuvent être modifiés sans préavis. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances."

Il est donc nécessaire de nous soumettre à cette convention internationale. Dans le cas où une éventuelle modification d'un voyage interviendrait par cause de perturbation du trafic aérien, nous ne pouvons être tenus responsables. Les éventuels frais occasionnés par l'une de ces perturbations ne sont pas à notre charge.

For juridique

Ce voyage est proposé par la Commission Jeunesse de l'EREV qui mandate l'organisation du voyage et de toutes les activités et déplacements au Maroc à l'agence *Grain de sable*.

En cas de litige impliquant la Commission Jeunesse de l'EREV, le for juridique de l'Église Réformée Évangélique du Valais est à Sion : Rampe St-Georges 4, 1950 Sion.

En cas de litige impliquant l'agence de voyage *Grain de sable* : Marie-Gabrielle Cheseaux, Route de St-Laurent 9, 1913 Saillon, 078 601 95 05.

Bulletin d'inscription

Nom (s) figurant sur votre passeport :

Prénom (s) figurant sur votre passeport :

Adresse :

N° Postal et localité :

Téléphone privé :

E-mail :

Date de naissance :

Profession : Nationalité :

Passeport

Numéro :

Établi à (ville) : par : le (date complète) :

Valable jusqu'au (date complète) :

Assurances

Assurance voyage :

N° de réf. personnel : Tél. (en cas d'alarme) :

Assurance rapatriement :

N° de réf. personnel : Tél. (en cas d'alarme) :

Assurance maladie :

N° de réf. personnel : Tél. (en cas d'alarme) :

Je désire me joindre au voyage susmentionné en toute connaissance de cause et suis conscient(e) des risques auxquels je m'expose comme indiqué dans le cadre de sécurité joint. Je suis en bonne forme physique et m'engage à supporter ces risques qui, en aucune façon, n'incombent à la Commission Jeunesse de l'EREV ni à l'agence *Grain de Sable* (correspondant ou guide). Par ma signature, j'accepte les conditions générales en vigueur pour ce voyage (document annexe).

Date et lieu :

Signature du (de la) participant(e) :

Signature du représentant légal (pour les mineurs) :

Autorisation parentale

Bewilligung für ein ohne Eltern reisendes Kind

Autorisation pour enfant non accompagné de ses parents

Autorizzazione per bambino non accompagnato dai suoi genitori

Ich, der/die Unterzeichnete

Je, soussigné/e

Io, sottoscritto/a

I, the undersigned

Yo, quien suscribo

ermächtige hiermit

autorise par la présente

autorizzo con la presente

hereby authorize

autorizo por la presente

(Name, Vorname/Nom, prénom / Cognome, nome / Name, surname / Apellido, nombre)

Herrn/Frau

M./Mme

Sig./Sig.ra

Mr./Ms

Sr/Sra

(Name, Vorname / Nom, prénom / Cognome, nome / Name, surname / Apellido, nombre)

geboren am

né/e le

nato/a il

born the

nacido/a el

in

à a

in

en

Nationalität

Nationalité

Nazionalità

Nationality

Nacionalidad

Pass- oder Identitätskartennummer

N° du passeport/de la carte d'identité

N° del passaporto/della carta d'identità No.

of passport/identity card

N° del pasaporte/documento de identidad

wohnhaft in

domicilié(e) à

domiciliato/a a

resident in

domiciliado/a en

(Strasse, Nr., Stadt, Land / Rue, n°, ville, pays / Via, n°, località, paese / Street, no., city, country / Calle, n°, ciudad, país)

vom

à voyager du

a viaggiare dal

to travel from

a viajar a partir del

bis

au

al

till

al

in Begleitung meines Kindes

en compagnie de mon enfant

con mio/a figlio/a

with my child

con mi hijo/a

zu reisen

(Name, Vornamedes Kindes / Nom, prénom de l'enfant / Cognome, nome del/la figlio/a / Name, surname of child / Apellido, nombre del/de la hijo/a)

geboren am

né(e) le

nato/a il

born the

nacido/a el

in

à a

in

en

Nationalität

Nationalité

Nazionalità

Nationality

Nacionalidad

Pass- oder Identitätskartennummer

N° du passeport/de la carte d'identité

N° del passaporto/della carta d'identità No.

of passport/identity card

N° del pasaporte/documento de identidad

Ausgestellt den

Etabli le

Rilasciato il

Established

Hecho el

in

à a

at

en

Unterschrift eines sorgeberechtigten Elternteils

Signature du/de la titulaire de l'autorité parentale

Firma del detentore dell'autorità parentale

Signature of the holder of parental authority

Firma del/de la titular de la autoridad parental

GRAIN DE SABLE

Conditions générales

Inscriptions :

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation des conditions générales. La signature du bulletin d'inscription sous-entend leur acceptation.

Un acompte de 25% est exigible à l'inscription.

Le solde du prix du voyage devra nous parvenir au moins 30 jours avant le départ. Dans le cas où l'inscription nous parvient dans les 30 jours avant notre départ, le montant total du prix du voyage sera à verser lors de l'inscription.

Logement :

Sans spécification écrite de votre part, tous les voyageurs sont logés en chambres/tentes doubles.

Bagages :

Les étiquettes de bagages doivent être dûment remplies, avec le nom, le prénom du voyageur ainsi que la rue, le numéro et la localité de son domicile. « Grain de sable » n'assume aucune responsabilité en cas de dommages, de vol ou de perte de bagages. Seule la compagnie aérienne est responsable des bagages que vous lui confiez pour le vol.

Le poids total des bagages ne doit en aucun cas excéder 15 kg par personne.

Prix :

Toute modification des tarifs aériens, des taux de change ou/et des prestations en vigueur lors de l'élaboration des programmes peuvent entraîner un changement de prix.

Assurances annulation et incidents de voyage (rapatriement, etc.) :

Ces assurances sont obligatoires et non comprises dans le prix du voyage.

Dans le cas où vous seriez déjà en possession d'une telle assurance, type Livret ETI ou assurance similaire, nous vous demandons de bien vouloir nous le faire savoir lors de votre inscription et de vous assurer qu'il couvre bien les risques encourus ainsi que le pays dans lequel vous allez voyager.

Nous mettons également à votre disposition, en accord avec notre assurance partenaire, un contrat d'assurance qu'il est possible de souscrire au moyen d'une formule que nous vous transmettons sur simple demande.

Il est à relever que le participant est responsable de la conclusion d'un tel contrat et sera seul à subir les conséquences d'une non-observation de ces points.

Annulation par le voyageur

L'annulation doit être communiquée au plus tôt à l'agence « Grain de sable ». Cette annulation entraîne automatiquement des frais, facturés selon le barème suivant :

- Plus de 60 jours avant le départ : Une somme forfaitaire de CHF 100.-/par personne
- De 59 jours à 31 jours avant le départ : 30 % du prix du voyage sera retenu
- De 30 jours à 0 jour : 100 % du prix du voyage sera retenu.

Il est à relever que le montant de la police d'assurance est toujours à la charge de l'assuré.

Attention : Dans le cas où la demande pour l'obtention d'un visa nous aurait été confiée, nous nous verrons dans l'obligation de facturer la totalité de ces frais en sus, pour autant que l'annulation intervienne après l'envoi de la demande à l'autorité compétente.

Pièces d'identité :

Chaque participant doit prendre à sa charge les documents douaniers exigés par les autorités des pays visités, tel que :

- Passeport
- Visa
- Carte d'identité
- Autorisations

et s'assurer qu'ils sont valables.

Il en est de même pour les vaccins exigés par les autorités de certains pays.

Les informations que nous vous fournissons à ce sujet ne concernent que les citoyens suisses et ne sont données qu'à titre indicatif. Ils ne peuvent engager, en aucun cas notre responsabilité.

Nous vous conseillons donc de vérifier ces informations vous-même auprès des autorités compétentes (consulat général ou ambassade).

Les services que nous fournissons à ce sujet, notamment les demandes de visa, sont des services non compris dans le prix du voyage et tout à fait à bien plaisir. « Grain de sable » ne saurait être responsable d'une éventuelle perte de documents lors de telles démarches.

Responsabilité :

Vu le caractère spécifique de nos voyages, les étapes, les parcours, les transports, peuvent être modifiés en fonction des conditions atmosphériques, des points d'eau, des pâturages, etc. Il vous est donc demandé, en tout temps, de vous conformer aux consignes de l'accompagnateur. Nous ne saurions être tenus responsables d'incidents ou accidents résultant d'une initiative personnelle imprudente de votre part.

Les participants ne peuvent en aucun cas revendiquer une éventuelle indemnisation ou

un éventuel remboursement en cas de modification de personne.

Il est également à relever que, vu le caractère spécifique de nos voyages, chaque participant doit être conscient qu'il peut courir des risques de tout ordre dus aux conditions locales (mauvais état des routes ainsi que des moyens de communication, éloignement des centres médicaux, et de secours, etc.). Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas en faire porter la responsabilité à l'organisation, tout comme d'un problème antérieur de santé, à faire contrôler avant le voyage.

Transport aérien :

Le contrat liant les transporteurs aériens et leurs clients est régi par la Convention internationale de Varsovie (reproduite sur les billets d'avion). Voici donc l'extrait de l'article n° 9 :

« Le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager et les bagages avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées sur les horaires ne sont pas garanties et ne font pas partie du présent contrat. Le transporteur peut, sans préavis, se substituer à d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions ; il peut modifier ou supprimer les escales prévues sur le billet en cas de nécessité. Les horaires peuvent être modifiés sans préavis. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances. »

Il nous est donc nécessaire de nous soumettre à cette convention internationale.

Dans le cas où une éventuelle modification d'un voyage interviendrait par cause de perturbation du trafic aérien, nous ne pouvons être tenus responsables. Les éventuels frais occasionnés par l'une de ces perturbations ne sont pas à notre charge.

For juridique :

En cas de litige ou de contestation, le for juridique est à Saillon. Le droit Suisse étant exclusivement applicable.

GRAIN DE SABLE

Route Saint Laurent 9
1913 Saillon

Bulletin de versement

Bulletin de versement : 500 CHF pour l'inscription

Récépissé

Compte / Payable à

CH21 0900 0000 1901 5905 3
ÉGLISE RÉFORMÉE EVANGÉLIQUE VS
Rampe Saint-Georges 4
1950 Sion

Référence

RF91 MARO C27

Payable par (nom/adresse)

┌

┌

Monnaie Montant
CHF

┌

┌

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant
CHF

┌

┌

Compte / Payable à

CH21 0900 0000 1901 5905 3
ÉGLISE RÉFORMÉE EVANGÉLIQUE VS
Rampe Saint-Georges 4
1950 Sion

Référence

RF91 MARO C27

Payable par (nom/adresse)

┌

┌

┌

┌

┌



Personnes de contact

Philippe Cavin, diacre des paroisses du Coude du Rhône et de Monthey,
philippe.cavin@erev.ch
+41 76 242 22 56

Niels John, pasteur de la paroisse du Coude du Rhône,
niels.john@erev.ch
+41 77 269 36 67

Océane Sofia, ministre cantonale de la jeunesse francophone,
oceane.sofia@erev.ch
+41 79 477 01 13

Agnès Thuégaz, pasteure de la paroisse de Monthey,
agnes.thuegaz@erev.ch
+41 76 689 97 36

Marie-Gabrielle Cheseaux, pour l'agence *Grain de Sable*,
+41 78 601 95 05